

Sommaire

1. La CRCS reçoit deux nouveaux mandats de la CDIP
2. Résultats de l'enquête 2008
3. Réunion de la CRCS du 17 septembre 2009
4. Plan d'études pour la Suisse alémanique
5. Publication de la liste des mesures
6. Nouvelle loi sur l'encouragement du sport
7. Projet national *bike2school*
8. Vue d'ensemble du projet *Children on the move* (COMPI)
9. SWISSLOS et TVA

1. La CRCS reçoit deux nouveaux mandats de la CDIP

En janvier dernier, Hans Ambühl, secrétaire général de la CDIP et Olivier Maradan, secrétaire général adjoint, ont participé à la séance du Comité de la CRCS. A cette occasion, Monsieur Ambühl a fait connaître son avis quant à la liste des mesures permettant la mise en oeuvre de la *déclaration de la CDIP sur l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique à l'école*, élaborée conjointement par la CRCS et l'OFSP. Il s'est réjoui de l'excellente collaboration et de la qualité du travail accompli. Monsieur Ambühl a exprimé le souhait que la liste des mesures soit publiée sans modifications le plus rapidement possible. A cet effet, Hans Ambühl a indiqué qu'il mettrait à disposition une équipe de rédaction et, qu'en outre, les coûts d'impression seraient pris en charge par la CDIP. La brochure a pour but d'inciter les cantons à s'impliquer dans la mise en oeuvre. La CRCS, reconnaissante du précieux soutien qui lui est ainsi apporté, a assuré qu'elle poursuivra ses efforts pour la mise en oeuvre de la *déclaration de la CDIP sur l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique à l'école*.

Lors de cette séance de comité, Olivier Maradan a en outre donné des informations sur la pétition de la SSS. Il a précisé que cette dernière a

essentiellement une portée symbolique sans aucun effet juridique. La CDIP a cependant pris cette pétition très au sérieux et a rédigé, conjointement avec la CRCS, une déclaration supplémentaire concernant la natation.

En ce qui concerne la *qualité de l'éducation physique et sportive (qeps)*, Olivier Madadan a réaffirmé que la CDIP soutient elle aussi un haut niveau de qualité dans l'enseignement du sport. Il se demande toutefois s'il suffit de fixer la quantité pour obtenir la qualité désirée. Il a donc exprimé le souhait que la CRCS prenne position sur les thèmes *natation* et *qeps* et, si nécessaire, qu'elle émette des recommandations. Olivier Maradan a précisé que la CRCS en recevrait formellement le mandat. Lors de sa séance de mai 2009, le Comité de la CRCS a traité ces deux mandats dont elle avait été officiellement chargée quelques semaines auparavant. Nous en décrivons, ci-après, les principaux aspects.

Mandat concernant la natation

L'objectif est que les enseignantes et enseignants suisses soient en mesure de transmettre l'accoutumance à l'eau et les bases de la natation. Ils doivent pour cela disposer des qualifications techniques et didactiques nécessaires et respecter les règles de sécurité actuelles concernant la prise en charge, les aspects juridiques et la jurisprudence. Il est en outre nécessaire de renforcer la confiance et la motivation du corps enseignant par rapport à l'enseignement de la natation.

La CRCS doit donc agir dans trois domaines:

1. Qualification du corps enseignant et des autres personnes concernées.
2. Clarification de la répartition des responsabilités et des dispositions contractuelles avec les responsables des infrastructures de natation.
3. Objectifs prioritaires, plans d'études, manières de procéder et moyens d'enseignement.

Le Comité procédera de la manière suivante: le point 1 sera traité en priorité en collaboration avec les hautes écoles pédagogiques, le bureau de

prévention des accidents (BPA) ainsi que le groupe de travail *formation + qualification* qui s'est formé lors de l'atelier sur la natation de décembre 2008. Pour le point 2, comme nous ne disposons pas de juriste, nous formulerons une recommandation basée sur le bon sens. Nous souhaitons traiter le point 3 dans le cadre de l'élaboration du plan d'études 21. De cette manière, la tâche qui nous a été impartie devrait pouvoir être remplie avec les ressources mises à disposition.

Mandat *qeps*

La CDIP a exprimé son soutien au projet *qualité de l'éducation physique et sportive (qeps)* dans sa déclaration du 28 octobre 2005. En décembre 2007, le Secrétariat général de la CDIP a proposé à tous les départements cantonaux de disposer d'un accès aux instruments *qeps*. Malgré cela, beaucoup de questions subsistent concernant la mise en œuvre. La CDIP souhaite donc que les intéressés dressent un bilan intermédiaire et formulent des propositions à l'intention de la CDIP et de l'OFSP.

Deux tâches doivent être accomplies :

1. prendre connaissance des instruments *qeps* et en faire l'analyse critique.
2. réfléchir à la nécessité de directives communes dans l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique et, le cas échéant, les mettre en œuvre.

Le comité a l'intention de mettre ce point à l'ordre du jour de la séance de la CRCS du 17 septembre.

Sur demande (par courriel à peter.baer@tg.ch) vous pouvez recevoir le texte original en allemand ou en français.

2. Résultats de l'enquête 2008

En automne 2008, Les membres de la CRCS ont participé, à l'aide d'un questionnaire électronique, à la première enquête annuelle. L'ensemble des cantons ont répondu ce qui représente un beau succès. La CRCS remercie l'OFSP qui avait mis des collaborateurs et des ressources financières à disposition pour cette enquête.

La phase pilote nous a à tous demandé beaucoup d'efforts. Depuis, les résultats de l'enquête ont été évalués et ils vous ont été communiqués par courriel. Le Comité a délibérément décidé que les résultats de l'enquête constitueraient un document de travail pour les responsables du sport. C'est pourquoi il renoncé à une coûteuse mise en page et a décidé de ne pas publier officiellement ces résultats. Par ailleurs, il s'est avéré que, pour certaines questions, les chiffres menaient à des interprétations erronées. Il sera donc

nécessaire de préciser les questions lors de la prochaine enquête. Nous sommes cependant convaincus que les évaluations effectuées constituent une source d'informations de valeur pour les offices du sport. Je tiens ici à vous remercier tous pour votre participation à ce projet.

3. Séance de la CRCS du 17 septembre 2009

La séance de la CRCS de septembre, qui aura lieu sous forme d'atelier, a un programme très chargé. Comme mentionné sous point 1, nous traiterons le thème *qeps* selon le mandat de la CDIP. Nous procéderons à l'analyse critique de ce projet et élaborerons des propositions constructives. Durant la deuxième partie, Swiss Olympic présentera les derniers développements du concept du sport de performance. Swiss Olympic souhaite intégrer l'avis des cantons dans ce concept, plus particulièrement sur les sujets suivants:

- qualité des écoles de sport
- nombre des écoles de sport
- critères pour l'octroi du label Swiss Olympic
- Swiss Olympic Talent Cards
- missions des responsables de la relève

Le know-how et l'opinion des cantons seront ici très utiles. Vos nombreuses contributions sur ces thèmes seront les bienvenues. L'invitation à la séance assortie d'un programme détaillé vous sera envoyée en temps voulu.

4. Plan d'études pour la Suisse alémanique (Lehrplan 21)

La consultation concernant le plan d'études pour la Suisse alémanique vient de se terminer. Une série de questions permettait de se prononcer sur les orientations proposées. Nous regrettons que, dans quelques cantons, les responsables du sport n'aient pas été invités à s'exprimer. Nous exposons brièvement nos objectifs ci-dessous.

Nous estimons important que le sport soit considéré comme une discipline. Cette dernière doit consister à transmettre des aptitudes et des capacités dans les différents types de sports. En complément du sport, l'éducation au mouvement fait partie d'un domaine transversal relié au thème de la santé. Il nous semble important de différencier clairement le sport de l'éducation au mouvement.

5. Publication de la liste des mesures

Lors de la séance de la CRCS de mars dernier une vive discussion a eu lieu concernant la liste des mesures relatives à la déclaration de la CDIP. A cette occasion, les différentes régions ont actualisé et mis au point les projets, programmes, mesures et liens présentés. La rédaction pourra commencer dès que l'ensemble des résultats seront réunis. Les contributions des cantons alémaniques sont déjà en ma possession. Celles de la Suisse romande et du Tessin doivent encore me parvenir.

6. Nouvelle loi fédérale sur l'encouragement du sport

L'OFSPPO a rédigé un rapport sur les résultats de la consultation sur la nouvelle loi sur l'encouragement du sport qui a été discuté par le Conseil fédéral à la mi-mai. Les principaux résultats ont fait l'objet d'articles dans la presse. Il est ici indéniable que la stratégie de coordination de la CRCS a porté ses fruits. Grâce au travail préliminaire de Urs Schmidig, les avis exprimés allaient dans le même sens et ils ont été pris en compte. Ce beau succès reste cependant un succès partiel. Il est nécessaire de rester vigilant et de suivre attentivement le débat politique à venir.

7. Projet national *bike2school*

bike2school, une action nationale pour les élèves et les enseignants. Cette année, l'action *bike2school* aura à nouveau lieu dans toute la Suisse (du 17 août au 11 octobre 2009) pour les élèves à partir de la 4^e primaire. Ces derniers peuvent cumuler des points leur permettant de gagner des prix individuels ou pour leur classe. Les participants sont également gagnants sur le plan de la forme physique, du plaisir et de la sécurité du trafic.

Davantage de vélos sur le chemin de l'école

Entre 1994 et 2005, la proportion d'enfants et de jeunes se rendant à vélo à l'école a reculé de 40%. L'action *bike2school* a pour objectif d'encourager le plus grand nombre possible d'écolières et d'écoliers à se rendre régulièrement à vélo à l'école.

Changer les habitudes

Bike2school vise à sensibiliser les élèves, les parents et les enseignantes et enseignants aux bienfaits d'une mobilité saine et intelligente.

Les dernières nouvelles du projet se trouvent sur www.bike2school.ch

8. Children on the move (COMPI)

La plateforme des acteurs de la promotion de l'activité physique et de la santé. Et de ceux qui voudraient le devenir.

Il existe en Suisse de nombreux projets, aux niveaux local, cantonal et national, dont le but est d'amener les enfants à exercer régulièrement une activité physique ciblée. En outre COMPI offre une plateforme aux projets réalisés dans les domaines de la promotion de l'activité physique et de la santé auprès des enfants. Sa mission première est de réunir les nombreux projets existants, de les mettre en réseau et de créer des synergies. COMPI favorise en outre la notoriété des projets en Suisse et à l'étranger. A plus long terme, son but est de réunir des connaissances sur les meilleures pratiques tirées des projets et de les rendre accessibles aux acteurs et aux décideurs.

Le site de COMPI vous offre plusieurs choses:

- une liste de projet : une vue d'ensemble des projets réalisés en Suisse
- la recherche de projets : vous pouvez chercher un projet dans votre région ou visant des buts similaires au vôtre
- des bases, idées et aides initiales pour de nouveaux projets : vous pouvez vous en inspirer
- des astuces de financement (pour les utilisateurs enregistrés)
- des aides à l'évaluation (utilisateurs enregistrés)
- un forum (utilisateurs enregistrés)

Les dernières nouvelles de la plate-forme se trouvent sur www.children-on-the-move.ch

9. SWISSLOS et TVA

En mars dernier, Swisslos a invité les cantons à une réunion à Berne. Un grand nombre de nos membres étaient également présents. Au cours des discussions, il a été mentionné qu'une association avait dû payer la TVA sur les dons reçus de Swisslos. Les cantons ont exprimé leur crainte que ce cas fasse école. Roger Hegi a rassuré les participants en les informant que la société Sport-Toto avait convenu avec le service de la TVA que les paiements directs de swisslos ne seraient pas soumis à la TVA. Selon les informations complémentaires demandées par la CRCS auprès

de R. Hegi, il s'agit d'un cas isolé qui a pu être réglé. Toutefois, le comité a constaté que l'accord cité par R. Hegi n'existe pas sous forme écrite. Nous recommandons donc qu'en cas d'incident similaire, les responsables contactent immédiatement swisslos afin qu'une intervention puisse avoir lieu rapidement auprès des services de la TVA si nécessaire.

Impressum

Newsletter CRCS No 1, juin 2009
Editeur KKS – CRCS – CRCS – CICS
Rédaction Peter Bär, président de la CRCS
peter.baer@tg.ch, 052 725 25 21
Adresse Silvia Müller, secrétariat
mueller@edk.ch, 031 309 51 16
Edition en ligne www.edk.ch/sport
Langues allemand et français

La CDIP a actuellement sept conférences spécialisées. Celles-ci sont formées par les cheffes/chefs des services cantonaux (formation professionnelle) ou d'offices (orientation scolaire et professionnelle), respectivement des spécialistes des départements cantonaux pour des thèmes précis (formation continue, bourses d'études, promotion de la culture, promotion des jeunes, sport). Les conférences spécialisées sont responsables de la coordination de la mise en oeuvre et des échanges professionnels.